



36 000
COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

ENTENDEZ-VOUS DANS NOS CAMPAGNES?



Présidentielle
Et la ruralité ?

Fenêtre sur
Forêts, bois et élus ruraux


PRÉSIDENTIELLE

Page 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les Etats GénérEux de la Ruralité

Page 5

ACTUALITÉS

La France à vélo

Page 8

DOSSIER

Eau et assainissement

Page 10

FENÊTRE SUR

Forêts, bois et élus ruraux

Page 14

Photo de une : Laura Tangre

Twitter : @Maires_Ruraux

Retrouvez
l'AMRF en
ligne

Cacophonie à l'unisson

S'il est une analyse qui fait l'unanimité en ce moment dans le pays, c'est bien celle qui qualifie la campagne présidentielle.

Entre désarroi et incompréhension, colère et résignation, raillerie et persiflage, un très grand nombre de citoyens tente malgré tout de trouver une raison, une motivation, pour se convaincre que finalement, les protagonistes sauront se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard.

Voeux pieux diront les uns, dernière station avant nouvelle république diront les autres.

Un fait semble certain, l'effondrement progressif des repères politiques que nous connaissons est en cours.

Bien qu'il soit inutile de discourir plus largement dans cet éditto, on relève cependant un constat qui semble partagé dans le programme des postulants, en matière de réforme territoriale... une pause s'impose. Ils s'accordent aussi pour dire : que l'échelon communal doit être préservé. La belle affaire ! Après l'avoir minutieusement fragilisé depuis plus de vingt ans, il faudrait donc maintenant - le préserver - comme on peut le faire pour une espèce en voie d'extinction avant taxi-

dermie et dépôt sur les étagères du muséum d'histoire naturelle.

Quel crédit donner aux propos de ceux qui souhaitant faire bonne figure ne tarissent pas d'éloges envers la commune, quand on sait que dans les plis de leur cerveau, c'est plutôt l'idée de l'affaiblir davantage qui est en filigrane.

Alors laissons passer la campagne électorale mais dès le lendemain de l'élection, il faudra dire à l'élu(e) que nous ne nous contenterons pas de "préserver" la commune, mais que nous exigeons que non seulement il la conforte, mais qu'il la développe, qu'il lui redonne toute sa liberté et les moyens d'action au service de nos concitoyens.

L'ensemble des candidats aux législatives devront également s'y engager publiquement, et par contrat. Une fois élus, ils seront jugés sur pièce.

Finalement, au-delà de l'avenir des communes, c'est peut-être plus largement du côté de la cohérence du discours politique et de l'honnêteté que les choses sont en train de se jouer.

Il était temps.

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 344 / avril 2017
FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 84 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Directeur de la rédaction : Cédric Szabo

Rédactrice en chef - Mise en page : Julie Bordet-Richard

Ont collaboré à ce numéro : Blandine Brocard, Eléonore Branchy, Cléa Rouire

EDITÉ par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION : Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Dominique Dhumeaux - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Louis Pautrel - Luc Waymel

IMPRIMERIE Imprimerie IPS • Dépôt légal : 2^e trimestre 2017 • CPPAP 0621 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeymont • Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

Quid de la ruralité et des communes ?

Le mois dernier, nous avons résumé les différents programmes, sur les thèmes liés à la ruralité et aux communes, des candidats à l'élection présidentielle qui avaient présenté leurs idées sur le site Internet de l'AMRF. Ce mois-ci, nous avons fait le même exercice avec les autres candidats de l'élection.

Emmanuel Macron, qui promet d'exonérer 80% des ménages de la taxe d'habitation, assure aux communes un remboursement à l'euro près, en préservant leur autonomie fiscale. Il supprimerait les départements dans les zones structurées par les métropoles. Il prévoit qu'en 2022 l'ensemble du territoire sera couvert en très haut débit ou fibre et que la couverture mobile aura doublé en zone rurale. Tous les documents officiels pourront être renouvelés par les administrés en ligne. Le nombre de maisons de santé sera multiplié par deux. Par ailleurs, il lancera un vaste plan immobilier pour faciliter le logement des jeunes dans les territoires et rénover un million de logements mal isolés. Côté mobilité, il modernisera les infrastructures routières et ferroviaires pour que tous les territoires soient reliés. En matière agricole, il propose un Plan de Transition de 5 milliards d'euros et de n'ajouter aucune norme nationale aux normes européennes. Sur l'ensemble du territoire, le Préfet pourra adapter l'organisation des services de l'Etat au besoin de chaque bassin de vie.

Marine Le Pen propose de conserver seulement trois niveaux d'administration : communes, départements et Etat. Supprimer régions et intercommunalités permettrait des économies sur les indemnités des élus et donc une baisse des impôts. Par ailleurs, elle revalorisera tant le rôle du maire que son indemnisation. Elle promet de garantir l'égal accès aux services publics, de soutenir l'investissement en milieu rural et de rééquilibrer la politique de la ville vers les zones désertifiées et rurales. Elle reviendra sur la réforme des rythmes scolaires. Elle souhaite déposer une loi de programmation du patrimoine pour permettre l'augmenta-

tion de 25% du budget alloué à la préservation du patrimoine.

François Fillon, qui regrette le charcutage des régions et l'amateurisme des dernières lois de décentralisation, promet d'interroger les élus sur l'abrogation de ces lois, tout en considérant qu'il serait irresponsable de revenir dessus trop vite. Pour venger la disparition des conseillers territoriaux, il envisage un référendum sur la fusion des départements et régions, pour passer à terme de quatre à deux échelons de représentation territoriale. Il signerait avec les élus locaux des contrats territoriaux leur garantissant une certaine autonomie, même fiscale. Il promet d'assouplir l'application des normes aux territoires ruraux. Il s'appuierait sur les communautés de communes pour poursuivre l'ouverture de Maisons de Services au Public (MSAP) en milieu rural. Il garantit le déploiement THD d'ici 2022. Selon lui, il faut revoir le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) afin de gagner en efficacité ; maintenir le « dernier commerce » en milieu rural ; développer les commerces multiservices avec La Poste et dynamiser l'économie locale en accompagnant à la création d'incubateurs, etc. Il projette de remplacer le PLU par un « plan local de ruralité ».

Un corps de médecins généralistes fonctionnaires sera créé pour combler les déserts médicaux.

Benoît Hamon s'engage à retirer le conventionnement aux médecins en zone surdotée et à encourager la création des maisons de santé pluridisciplinaires. Dans la continuité de la réforme des rythmes scolaires, il prévoit 25% d'augmentation du budget de l'Etat consacré à l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des activités périscolaires. Intransigeant, il n'acceptera plus que certaines communes dérogent à la loi SRU sur le logement social. Allié à Yannick Jadot, Benoît Hamon défend les circuits courts et propose de sanctuariser l'eau, l'air, la terre et la biodiversité en inscrivant leur protection dans la Constitution.



Enfin, il introduirait au Sénat « un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile ».

Jean-Luc Mélenchon, très hostile à la baisse des dotations, abrogerait les lois NOTRe et MAPTAM pour mettre en place une organisation territoriale autour des communes et des départements, opposée à la logique de régionalisation et d'étalement urbain. Il reconnaîtrait le principe de libre administration des collectivités, par des communautés de communes choisies et non plus imposées. En outre, il assurerait l'égalité réelle d'accès des citoyens aux services publics par une loi de justice territoriale et par la constitutionnalisation de ce droit, couplées à un moratoire sur les fermetures de services publics et un plan de redéploiement sur les territoires ruraux et périurbains. Il s'engage à abroger les conventions ruralité, coupables de la disparition des écoles en milieu rural, et à maintenir les écoles à classe unique. Un corps de médecins généralistes fonctionnaires sera créé pour combler les déserts médicaux. Il soutiendrait les manifestations culturelles dans les territoires ruraux. Résolu à en finir avec les zones blanches, il créerait un service public du numérique. S'agissant de la mobilité ferroviaire, il priorisera les trains du quotidien au « tout TGV » pour assurer un maillage fin du territoire. Pour finir, il appuierait le développement des circuits courts de produits agricoles.

ÉLÉONORE BRANCHY

Retrouvez les programmes sur www.amrf.fr

4384 Le chiffre

C'est le nombre de communes rurales traversées par le Schéma national des véloroutes et voies vertes. *Plus de précisions en page 8*



Bureau des Maires ruraux Bienvenue à Luc Waymel

C'est le maire de Drincham, dans le Nord, Luc Waymel qui entre au Bureau national de l'AMRF. Vice-président aux finances et à la fiscalité des communes et de l'EPCI, il suit depuis plusieurs mois le dossier en collaboration avec Denis Durand, représentant de l'AMRF au sein du Comité des Finances locales. Également membre de la commission Finances de l'ADCF, il coordonnera l'action de l'association sur les questions essentielles dans ce domaine et le combat majeur pour une réforme de la DGF qui soit favorable à la ruralité. Il remplace Marie Antoinette Métral, maire de Saint-Sigismond, et présidente des maires ruraux de Haute-Savoie, démissionnaire. L'AMRF la remercie pour son engagement dans le Bureau national. La désignation de Luc Waymel a été entérinée par l'Assemblée générale des maires ruraux de France réunis le 19 mars à Lyon, conformément aux statuts, sur proposition du Bureau national.

Aveyron Nouveau président

Pierre Pantanella, maire de Saint-Rome-de-Cernon, succède à Patrick Guenot à la présidence de l'AMR12. Nous lui souhaitons bienvenue!

Le Gland d'Or



Incompétence

A un enfant, on explique parfois que c'est « celui qui dit qui est ». A l'occasion d'un colloque organisé par la Conférence des évêques de France intitulé « les églises, un enjeu pour tous » qui avait eu l'obligeance d'inviter les maires ruraux, ces derniers ont été littéralement agressés par un haut-fonctionnaire. Celui-ci a eu le courage de répéter ce qui doit servir de discours à nombre de ses collègues : « les maires des petites communes sont incompétents » et de les honorer en « saluant » « les petits maires dont le dévouement est égal à leur incompétence ». Beaucoup prendront ces mots venant de Jean-Michel Leniaud pour un compliment. Qui est ce monsieur nous direz-vous ? Attention accrochez-vous, son CV est aussi long que sa morgue est épaisse à l'endroit des élus. Professeur d'Histoire de l'Art de l'époque contemporaine, Jean-Michel Leniaud, a été directeur de l'École des Chartes de 2011 à 2016. Auparavant, il fut inspecteur puis inspecteur en chef des monuments historiques de 1977 à 1990, il devient conservateur régional des monuments historiques pour la région Rhône-Alpes (1979-1983), chef de la division des affaires générales et de la protection des monuments historiques (1983-1986) puis chef de la division du patrimoine mobilier (1986-1990) au ministère de la Culture. Bref, un expert en maires ! Nos félicitations à ce nouveau récipiendaire de Gland d'Or.

Présidentielle Les Voix de la Ruralité

L'AMRF en lien avec l'association des pays et l'association nationale pour les nouvelles ruralités ont proposé à plus de 30 associations d'adresser un appel aux candidats.

La ruralité, « c'est 80 % du territoire national, 60% de la population, 55% des emplois... et 23 millions d'électeurs. » « Parce qu'elles agissent au cœur de la ruralité et contribuent à sa richesse et à sa diversité, les associations et organisations signataires du présent manifeste interpellent les futurs dirigeants de ce pays. Ils doivent affirmer une réelle volonté politique confirmant la place et le rôle des territoires ruraux dans le développement du pays au même titre que les métropoles, les uns et les autres étant interdépendants. »

Vous pouvez trouver ce document sur le site www.amrf.fr
Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro de 36000 Communes

Entendez-vous dans nos campagnes ?



Crédit photo Laura Tangre

Au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon, les représentants nationaux des maires ruraux s'étaient donnés rendez-vous les 18 et 19 mars dernier pour leur assemblée générale annuelle. Une délégation de maires arméniens était également présente tout au long de cette séquence afin de comparer le fonctionnement entre les deux pays. Ils ont tous été reçus par Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon, pour une soirée à l'Hôtel-de-Ville.

Deux jours pour se retrouver, se former, discuter, échanger, élaborer des stratégies et positionner, plus que jamais, les élus comme « garants de la cohésion nationale », selon les termes d'Etienne Blanc, Vice président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dès le samedi, les élus étaient appelés à parfaire leurs connaissances et à partager leurs expériences autour de trois thématiques : les finances, la culture et le numérique. Ces formations permettent aux élus d'approfondir certains aspects de leurs fonctions et de leur ouvrir de nouvelles perspectives.

L'après-midi, l'AMRF recevait Claudy Lebreton, ancien président de l'Assemblée des départements de France, Etienne Blanc, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et René

Souchon, ancien président de la Région Auvergne et ancien ministre délégué à l'Agriculture.

Pour Claudy Lebreton, « *plus aucune politique nationale n'est possible sans le concours des collectivités territoriales* ». Il regrette cependant que tous les candidats à la Présidentielle soient « *des candidats Jacobins* », pour lesquels il est peu question des collectivités. « *La connaissance du territoire, ce sont les élus locaux.* » « *Posons un diagnostic. Recherchons des solutions qui vont traiter les causes et pas les conséquences, continue-t-il, « mais il faut intégrer le temps. Croyez-vous qu'on puisse régler les problèmes en 5 ans ? »*

Etienne Blanc a insisté sur la nécessité de « *sanctuariser le pouvoir communal* ». La France ne doit pas se priver de ses 36 000 communes : elles permettent de vivre dans des communautés à taille humaine et avec un destin commun. Elles sont, et restent, le cœur de la République.

Michel Fournier, animateur des débats, vice-président national de l'AMRF, président des maires ruraux des Vosges et maire de Les Voivres, a cependant fait remarquer que ces discours fatiguaient les maires ruraux : « On entend toujours la même chose, mais rien ne change ». Et René Sou-

chon de surenchérir : « *Gouverner, c'est gérer les urgences. Or, pour le gouvernement, les ruraux ne sont pas une urgence.* »

En préambule de son intervention et après avoir félicité les maires ruraux des efforts continus pour offrir une nouvelle image de la ruralité, René Souchon a fait remarquer que « *les populations rurales viv[ai]ent un sentiment d'abandon. Comme celles des banlieues* ». Pour lui, cette période est stratégique : toutes les sociétés sont en train de prendre conscience des problèmes environnementaux. La vision des urbains sur les campagnes est donc en train d'évoluer. A cela s'ajoute la révolution numérique. Sans compter la baisse des dotations... Après avoir fait le constat unanimement partagé par l'assemblée du sentiment d'abandon et d'incompréhension dont pâtit l'espace rural, René Souchon l'a appelée à sortir de sa position défensive pour adopter le principe : « *La meilleure défense, c'est l'at-*

« Les ruraux ne sont pas une urgence »

taque ! ». Il faut mettre en avant les atouts exceptionnels de la ruralité. Les territoires ruraux se développent alors que rien ne les y prédisposait. Et de s'appuyer sur des exemples concrets, dans des domaines variés : Jazz in Marciac (Gers) pour la culture, Saint-Bonnet-le-Froid (Haute-Loire) pour la gastronomie, le canton de Murat (Cantal) pour le numérique, Saint-Bonnet-de-Rochefort (Allier) pour les plantes médicinales...

Parmi ces atouts exceptionnels, certains sont connus : l'agriculture et la forêt, par exemple. D'autres sont encore ignorés, particulièrement l'attractivité phénoménale de nos territoires : aussi 68% des Franciliens rêvent-ils de quitter Paris pour bénéfi-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

cier d'un cadre de vie plus agréable. Mais pour cela, il convient d'adopter une véritable politique d'accueil, qui se construit à travers des résidences de créateurs ou d'entrepreneurs, par exemple. René Souchon considère alors deux indicateurs : le PIB, qui provient des métropoles, et l'ISS (indice de santé sociale), qui relègue alors l'Ile-de-France à la quinzième place tandis que le Limousin trône en haut du podium. Il préconise à l'assemblée de se battre en priorité sur trois points : la péréquation financière, le très haut débit et le lancement d'une grande campagne médiatique, pour « *vend[re] la modernité du monde rural* ».

Michel Fournier reconnaît : « *Il y a des initiatives qui sont fortes dans nos territoires. On ne sait pas les mettre en valeur. On n'est pas assez [dérangeants]* ».

René Souchon continue sa liste de conseils à l'attention des maires ruraux : miser sur la bio économie et se présenter comme « *porteur de ressources de la politique du bien-être* » ; créer des centrales de mobilité ; privilégier les circuits courts (« *sur 100 euros en supermarché, 5 euros restent sur le territoire. Sur 100 eu-*



Credit photo Daniel Brocard

ros en circuit court, 70 restent sur le territoire »), etc.

Les débats du dimanche matin concernaient la vie interne de l'association, avec la présentation et l'approbation traditionnelles des comptes et rapport d'activités de l'année passée. La résolution générale présentant les 150 contributions des départements ayant organisé « Les Etats Généraux de la Ruralité » a permis de débattre et préciser certains points. Comme à l'accoutumée, les maires ruraux ont su

montrer que la « vraie politique », ce n'était sûrement pas manier la langue de bois : le verbe est haut et clair, la détermination ferme et combative. Trois motions ont été prises à l'issue de cette matinée de travail : l'une au sujet des cartes nationales d'identité, la seconde appelant au retour de l'Etat sur tous les territoires et la dernière relative au refus de la hiérarchisation entre les habitants.

BLANDINE BROCARD

Etats Généraux de la Ruralité Quelles propositions pour la Présidentielle ?

La journée du samedi avait pour thème Les Etats Généraux de la Ruralité. Tout au long de l'année, les associations départementales ont organisé des débats entre tous les acteurs de la ruralité pour formuler des propositions concrètes aux candidats à l'Election présidentielle. En tout, 150 propositions ont été mises en lumière par l'AMRF, allant de l'aménagement du territoire à l'urbanisme, en passant par l'éducation, l'emploi, les finances locales, la gouvernance, ou encore la mobilité, le numérique, etc. La proposition phare: réviser la constitution en vue d'intégrer l'enjeu de l'espace. « *Notre République a pour*

principe «le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple». C'est cette exigence là que portent les Maires ruraux en proposant la révision de ce texte pour que la prise en compte de l'espace, de la superficie, soit une réalité contraignante au même titre que l'égalité entre les citoyens».

Quelques exemples : parmi les autres propositions, on retrouve la réforme de la DGF. Toujours sur le sujet des finances locales, ils proposent un «SMIC» pour les communes pauvres ou une réforme de la DETR. Concernant la gouvernance locale, ils prônent plus de libertés pour le conseil municipal ou une définition de

l'élu dans la Constitution. Ils demandent également la présence obligatoire d'un représentant d'une association de maires ruraux dans les instances départementales. Pour le numérique, ils souhaitent la généralisation du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire et l'amélioration du réseau de téléphonie mobile. A propos de l'éducation, les maires ont proposé la révision de la réforme des rythmes scolaires et qu'une solution soit trouvée contre la fermeture d'écoles. Nous reviendrons de façon détaillée sur ce sujet dans le prochain numéro de 36000 Communes.

JULIE BORDET-RICHARD



Trois motions adoptées

Les présidents des associations départementales de maires ruraux, réunis en assemblée générale à Lyon le 19 mars ont voté trois motions.

- La première porte sur l'instruction des demandes de cartes d'identité. Les maires ruraux déplorent cette réforme imposée sans consultation et demandent le lancement d'une concertation qui les associe pour envisager les modalités de la poursuite de la participation des communes dans la procédure de délivrance des cartes d'identité. Ils exigent de l'Etat qu'il trouve une solution technique pour que toutes les mairies soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise aux demandeurs.

- La deuxième motion concerne la hiérarchisation des citoyens et des territoires. Les maires ruraux dénoncent l'idéologie urbaine que porte l'administration, notamment au travers des lois MAPTAM et NOTRe. Selon eux, la création de métropoles ne peut être la réponse unique aux problématiques d'organisation territoriale et d'occupation de l'espace. Ils demandent que les lois de finances prennent en compte



Credit photo Daniel Brochier

l'égalité de traitement des habitants où qu'ils habitent ; ils affirment le dogmatisme des lois MAPTAM et NOTRe ; ils demandent l'abandon de cette vision erronée de l'aménagement du territoire et l'instauration d'un dialogue bienveillant et co-construit entre rural et urbain ; réclament une nouvelle répartition plus équitable des sièges dans les exécutifs pour les communes rurales dans les conseils communautaires et ils demandent aux candidats à l'élection présidentielle de faire connaître leur positionnement sur l'équilibre et l'aménagement du territoire, thème absent du débat national.

- La dernière motion plaide pour un retour de l'Etat dans les territoires. Les maires ruraux dénoncent l'absence croissante d'interlocuteurs de l'Etat susceptibles de répondre efficacement aux demandes d'expertise et de conseil des communes rurales et demandent à l'Etat d'assumer son rôle pleinement en matière d'aménagement équilibré du territoire. Ils proposent de revisiter le périmètre et les modalités d'action de l'Etat pour diminuer la charge de travail des fonctionnaires et redéployer les postes de l'administration centrale vers les territoires.

JULIE BORDET-RICHARD

L'AMRF accueille une délégation d'élus arméniens



D.R.

En parallèle de l'Assemblée Générale annuelle, l'AMRF accueillait une délégation d'élus arméniens, membres de l'Association des Communes d'Arménie. Cette rencontre s'est effectuée dans le cadre du partenariat entre l'AMRF et l'Association des Communes d'Arménie, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces trois jours ont donné lieu à des visites axées sur le développement touristique, la valorisation du patrimoine, le traitement des déchets ou encore l'agriculture dans les communes de l'Ain et de l'Isère. Mais cet accueil a également permis à l'AMRF et l'ACA de définir la prochaine phase de leur partenariat et de leurs actions communes. On ne peut que souhaiter longue vie à ce beau projet !

CLÉA ROUIRE

La France à vélo De plus en plus de véloroutes et voies vertes



Crédit photo Raphaël Kann, AD709



La France est dotée d'un Schéma national des véloroutes et voies vertes, validé en Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en 2010. Il s'agit d'une actualisation du premier schéma datant de 1998 avec 19 500 km contre 13 000 km en auparavant. Son but est de constituer un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la pratique touristique et utilitaire du vélo.

D'après les chiffres issus de l'enquête d'actualisation des données de l'Observatoire national des véloroutes et voies vertes menée fin 2016, 830 kilomètres ont ouvert en 2016.

Au total, ce sont 5523 communes, dont 4384 de moins de 3500 habitants qui sont traversées par le

schéma national des véloroutes et voies vertes. 236 communes (de moins de 3 500 habitants) sont concernées par les ouvertures d'itinéraires cyclables du Schéma national en 2016.

390 km, inscrits au Schéma national, ouverts en 2016 dans les communes rurales. 67% des 580 km d'itinéraires nationaux réalisés en 2016 traversent les communes rurales.

Depuis fin 2016, le ministère de l'Environnement a décidé de mettre fin à la subvention allouée depuis 10 ans au réseau des Départements et Régions cyclables et donc au suivi géographique du Schéma national à vélo. Qui pourra vérifier demain que l'objectif est respecté?

<http://www.departements-regions-cyclables.org/>

EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe fait encore parler d'elle...

La compétence « eau et assainissement », qui était une compétence optionnelle des communautés de communes, devient, avec la loi du 7 août 2015, une compétence obligatoire : à partir du 1er janvier 2020, les EPCI à fiscalité propre étaient censés exercer de plein droit cette compétence - les communautés de communes existantes à la date de publication de la loi ayant jusqu'au 31 décembre 2017 pour se conformer aux nouvelles dispositions.

Mais les sénateurs décident de s'emparer du texte et de maintenir les compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes (PPL n°291 débattue le 23 février dernier).

Le caractère inapplicable de bons nombres d'aspects de la loi NOTRe est une fois de plus mis en exergue. Il convient en premier lieu, pour les auteurs du texte[1], « de conforter la commune comme cellule de base de la démocratie locale ». C'est ce dont semble faire défaut la loi NOTRe.

Transférer systématiquement et rapidement les compétences des communes aux EPCI relève de la gageure. L'AMRF, dès l'élaboration de la loi NOTRe, avait appelé à une grande vigilance. Aussi s'avère-t-il que le transfert de la compétence eau et assainissement n'est pas si aisé : en effet, l'appréciation entre compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives s'apprécie différemment selon que l'EPCI existait avant ou après la loi NOTRe ! De beaux imbroglios en perspective.

La précipitation à l'œuvre dans la loi NOTRe se retrouve également dans les débats au sujet de ses transferts de compétences : Jean Bizet (rapporteur) précise que « les délais prévus par la loi NO-

TRe sont beaucoup trop courts pour certaines communes, notamment rurales ».

En outre, en application de l'article L.2224-7-1 du CGCT assurant la compétence exclusive de la commune en matière de distribution d'eau potable, il reviendrait donc logiquement à la commune de gérer également les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Un transfert prématuré de la compétence vers les intercommunalités risquerait d'augmenter la facture non seulement pour les budgets annexes de l'eau mais aussi pour les usagers. Le gouvernement, à l'inverse, estime que le transfert de ces compétences garantira un service public de qualité et une tarification plus juste. Mais en réalité, quid de l'augmentation des charges, encore une fois ? Alain Joyandet, sénateur de la Haute-Saône, met en avant le fait que les communes continuent d'assurer le service de l'eau à 73%, celui de l'assainissement collectif à 88% et celui de l'assainissement non collectif à 53%. Or, ces services publics sont jusqu'à maintenant gérés au plus proche du terrain, la plupart du temps par des élus, bénévoles. Transférer ces domaines, c'est les

De beaux imbroglios en perspective.

confier à des personnels spécialisés... non bénévoles !

Les intercommunalités sont en effet loin de pouvoir assumer ce « transfert à marche forcée », selon Alain Joyandet. Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, comme dans de nombreux autres.

Ainsi le 23 février 2017 les sénateurs votaient pour le retour des compétences eau et assainissement dans les compétences op-



tionnelles des communautés de communes. L'Assemblée nationale examinera ce texte à la réouverture de la prochaine législature - en principe en juillet. Et la compétence « eau et assainissement » de revenir peut-être dans le giron communal : ouf !

Laissons le mot de la fin à Mathieu Darnaud, rapporteur de la commission des lois : « Pour conclure, je crois qu'il faut veiller à ce que l'application de la loi NOTRe ne vienne pas contrarier les bonnes pratiques dans nos différents territoires. [...] Nous avons aujourd'hui, à mon sens, l'ardente obligation d'entendre la voix des territoires et de faire en sorte d'adapter les dispositions de la loi NOTRe à leur réalité [...] ».

A bon entendeur... !

BLANDINE BROCARD

Quand les sénateurs font preuve de bon sens

« Doit-on, au nom du seul renforcement de l'intercommunalité, mettre fin à [d]es pratiques adaptées à nos territoires ? » (Jean Bizet, sénateur de la Manche). Cette question pourrait être posée au sujet de la plupart des dispositions de la loi NOTRe.

« Les budgets annexes de l'eau sont souvent, dans les petites communes rurales, les seuls budgets excédentaires ». (Jean Bizet, sénateur de la Manche)

« Le contrôle de la qualité de l'eau doit pouvoir être exercé au plus proche par nos concitoyens. Mieux vaut éviter de multiplier les transferts de compétences en cascade qui rendent illisible l'action publique. [...] Les régies pu-

bliques ont fait leurs preuves. [...] Tout bouleversement institutionnel autoritaire aurait des conséquences défavorables pour les usagers. Faisons confiance aux élus locaux : conservons la liberté d'appréciation des communes » (Bernard Vera, sénateur de l'Essonne).

Le texte proposé au Sénat « procède d'une simple application du principe de subsidiarité selon lequel une compétence doit être exercée à l'échelon le plus pertinent, en l'occurrence le plus proche des usagers ». « L'eau représente un enjeu de développement territorial. Serait-il judicieux de retirer à des syndicats compétents la gestion de l'eau

pour la confier à une intercommunalité moins expérimentée ? » (Jean Bizet, sénateur de la Manche).

« Les regroupements faciliteront une approche plus globale de la gestion de l'eau. [...] C'est aussi une mesure d'équité et de justice. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont des services de première nécessité. La réforme territoriale assurera une cohérence à l'échelon intercommunal. C'est une avancée ». (Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités). Discours connu à l'avance...

B.B.



Un sujet sensible

Preuve que ce débat est une préoccupation de l'ensemble des parlementaires, une autre proposition de loi avait été déposée par le député Jean-Luc Warsmann le 21 décembre 2016, PPL visant à maintenir la liberté de conserver l'eau et l'assainissement dans le champ des compétences optionnelles des communautés de communes.

Malgré un changement de la composition de l'hémicycle, espérons que les nouveaux députés feront preuve de perspicacité et voteront le texte adopté par le Sénat.



Droit Assainissement et eaux fluviales

Une note de la DGCL en date du 13 juillet 2016 clarifie le périmètre recouvert par la compétence assainissement telle que présentée dans la loi NOTRe : « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'assainissement sont dès à présent tenus d'assurer un service d'évacuation et de traitement des eaux pluviales ».

Mais d'aucuns considèrent que ce document de la DGCL n'a aucune valeur juridique... Reste alors à attendre une circulaire à valeur réglementaire !

En outre, quid du financement ? L'assainissement, en tant que SPIC, est financé grâce aux redevances des usagers. En revanche, la gestion des eaux pluviales est rattachée au budget général des collectivités.

Gageons que les débats quant à l'eau, l'assainissement collectif ou non, les eaux fluviales et leur gestion vont encore faire couler beaucoup... d'encre !

B.B.

Contribution de l'AMRF

Le 14 février, l'AMRF transmettait au Sénat sa contribution à ce sujet. En voici un extrait :

« Les dispositions adoptées lors du débat sur la loi NOTRe par le Sénat et l'Assemblée ont été dénoncées à maintes reprises comme inapplicables. L'AMRF fait donc de nouveau la proposition de constituer un groupe d'étude dédié aux caractères inapplicables de certaines dispositions de la Loi NOTRe.

Au-delà de la pertinence de tel ou tel texte, il convient avant tout de se demander pourquoi le Parlement est amené à voter contre ce qu'il sait pertinent et devoir se déjuger quelques mois après. Ainsi en est-il de la PPL

sur l'eau et l'assainissement.

Les Maires ruraux avaient signifié très fermement, sans qu'ils soient entendus, à tort, le côté autoritaire et inutilement brutal du transfert obligatoire d'une compétence que les maires sont parfois mieux à même de gérer localement.

Cette disposition était donc avant tout un outil de brutalisation des élus ruraux. Pourquoi le Sénat a-t-il cédé sur ce point ? Désormais, nous ne pouvons que souscrire à la présente PPL qui, même si elle est en-deçà de ce dont les élus ont besoin, permet d'éviter le pire. »

B.B



Tout le monde au même niveau

Dans sa communauté de communes qui regroupe 17 communes (Aveyron), le transfert n'a pas encore eu lieu. Les élus commencent à en parler. « Ca va être compliqué d'uniformiser le prix de l'eau, confie Pierre Pantanella, président de l'AMR12. Certains sont en régie, d'autres en délégation et d'autres encore en syndicat. Je crois que pour les citoyens, ce qui revient le moins cher, c'est la régie. Mais la loi NOTRe veut voir disparaître les régies au profit des grandes entreprises. » « Le prix de l'eau comprend deux parties : une partie fonctionnement avec l'analyse de l'eau (on vérifie deux fois par semaine le taux de chlore) et

l'entretien ; et une partie investissement. Quand il y a un service, le service se paie. » Par contre, Pierre Pantanella n'entend pas payer pour les autres, notamment pour les communes qui n'ont jamais investi dans leur réseau d'eau. « Il faut mettre tout le monde au même niveau et après on uniformise les prix. » Côté assainissement, la commune de Saint-Rome-de-Cernon a investi 1.5 million en 2010 pour la station d'épuration. Et le maire n'entend pas se laisser faire au sein de sa Communauté de communes. « C'est dans la discussion, on ne paie pas pour les autres. Les solutions existent ».

J. B.-R.

De 1,35 à 3,40 euros

Avant le transfert de la compétence, Arquettes-en-Val, commune de 96 habitants, était autonome avec sa propre source. Depuis 2013, la commune est intégrée à la communauté d'agglomération de Carcassonne, qui a pris la compétence. « Nous sommes passés de 1.35 euros par m³ à 3.40 euros par m³. C'est beaucoup de poids pour les petits revenus », regrette le maire, André Pech.

« On nous impose des aménagements qui amèneraient encore une augmentation du prix ». Par exemple, la communauté d'agglomération demande que les canali-

sations de la commune soient refaites. « Ces canalisations ont vingt ans, mais le plastique utilisé n'est plus aux normes. Il y en a pour 800 000 euros. Notre commune a moins de 100 habitants... ».

D'après le maire, l'agglomération souhaite aussi que les siphons de raccordements soient changés, « moyennant 2000 euros par pièce. Nous n'avons pas à faire des travaux de cette importance ». Quant à l'assainissement, dont la compétence a aussi été transférée, l'agglomération voudrait une augmentation des taxes. « Les frais d'intervention ont été multi-

pliés au moins par trois. Ce n'est pas une bonne affaire d'avoir transféré ces compétences. »

Autre demande de l'EPCI : taxer les bornes pour les agriculteurs. « J'ai refusé. L'agglomération n'est pas propriétaire de la source ».

André Pech n'était pas maire lors du transfert des compétences. Aujourd'hui, il demande de pouvoir les récupérer. Pourtant la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire pour 2020. « La loi NOTRe est une loi scélérate ! Il faut qu'elle parte à la poubelle, c'est la loi des ronds de cuir ».

J. B.-R.

Un tout petit abonnement

Les Maires Ruraux des Hautes-Alpes se sont positionnés contre l'obligation de transfert de la compétence Eau, imposé par la loi NOTRe. « Dans notre département, certaines communes ont des difficultés à mettre en place des tarifs. L'eau est abondante dans ces communes qui disposent de sources et les maires trouvent gênant de faire payer l'eau. Les habitants paient un tout petit abonnement. Mais s'ils

veulent agrandir leur réseau, les élus sont obligés de se conformer aux tarifs de l'agence de l'eau. ». Lors de l'AG, la sénatrice Patricia Morhet-Richaud était présente. Depuis, la proposition de loi pour le maintien des compétences « eau » et « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes, a été adoptée en première lecture au Sénat.

J. B.-R.

Une usine à gaz

Le maire n'entend pas transférer sa compétence à l'intercommunalité. Aujourd'hui, la commune gère le réseau communal, les branchements, les factures... « On fait tout », explique le maire, Jean-Marie Dyé. Fresnes (Loir-et-Cher) achète son eau à la commune voisine ; « Le prix a augmenté quand cette commune a tout délégué à Véolia ». Malgré certaines pressions de l'entreprise, Fresnes gère toujours son réseau. « Depuis la Loi NOTRe, la Communauté de communes a fait une énorme dépense pour faire une étude concernant la reprise de tous les services des eaux. Fresnes a refusé d'y participer », lance le maire. « On a fusionné récemment. L'intercommunalité devient une vraie usine à gaz et les plus petites com-

munes ne sont plus du tout représentées. On n'est même pas au Bureau. On espère que les compétences ne seront pas transférées. »

La crainte du maire est de voir augmenter les prix de l'eau significativement en cas de transfert.

En 2005, le maire prend la décision d'engager les travaux pour une station d'épuration de 450 équivalents habitants. Au final, elle est plus grosse que prévu. Mais la commune a pu payer comptant, avec l'aide de ses habitants. « La station est gérée au moindre coût, avec le bénévolat des élus. Je ne veux pas la donner à l'intercommunalité, elle appartient à la commune ».

J. B.-R.

Aucune mutualisation prévue

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Bussy-la-Pesle (Côte d'Or) a transféré la compétence Eau à sa communauté de communes. « L'intercommunalité a demandé aux communes qui étaient en régie de continuer à utiliser le bénévolat pour maintenir les tarifs », explique le maire, Marie-Jeanne Balluet. Mais la question de la responsabilité se pose. Notamment pour la surveillance du taux de chlore. Peut-on vraiment laisser cette charge à la responsabilité d'un bénévole ? Un contrat avec la communauté de communes et l'entreprise Suez est donc passé pour effectuer des prestations sur

la commune de Bussy. Le prix au m³ est passé de 0,90 € en 2015 à 1,84 € en 2016. Comme les contrats de DSP n'arrivaient pas à terme au même moment, l'intercommunalité a décidé de laisser chaque commune avec son propre budget : ses recettes et ses dépenses. Aucune mutualisation n'est prévue. « C'est comme si j'avais une épée de Damoclès au-dessus de ma tête », soupire Marie-Jeanne Balluet, « si j'ai une fuite sur le réseau, je devrai financer les réparations avec les recettes de ma commune, soit les recettes de 48 abonnements ! ». On comprend mal l'intérêt du transfert de compétences si la



mutualisation n'entre pas en jeu. D'autant que le prix de l'eau a encore augmenté en 2017 et monte à 2,28 € par m³. « Et ça risque de continuer à augmenter. La hausse du prix va pousser les habitants à diminuer leur consommation. Or le budget de dépenses est fixe, et si les abonnements actuels ne couvrent pas ce budget, nous serons encore contraints d'augmenter les tarifs ! ». Le maire de Bressy a fait appel à un avocat, à titre personnel. Elle voudrait réclamer l'annulation du transfert de compétence.

J. B.-R.

MICRO-STATIONS À CULTURE LIBRE

STATIONS D'ÉPURATION À CULTURE FIXÉE

SOLUTIONS HYBRIDE DE TRAITEMENT

CONCEPT INNOVANT « AUTONO »



Une large gamme de technologies pour répondre à vos besoins

Un bureau d'études & un réseau national pour vous accompagner

Etude technique et commerciale personnalisée

Des services pour votre exploitation



Pour vous accompagner :

mairesdefrance@neve.fr – 03 85 59 82 30
www.neve.fr



SPÉCIALISTE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

répond depuis 30 ans à toutes les problématiques

Construction, réhabilitation, mise en conformité, vente d'un bien immobilier

Nos solutions agréées jusqu'à 20 EH

FILTRATION COMPACTE / MICROSTATIONS / FILIÈRES TRADITIONNELLES



- Fabricant français depuis 1987
- Interlocuteurs locaux dédiés
- Respect des réglementations



- Demandes traitées sous 48h
- Accompagnement et devis personnalisés
- Mise en service et garantie constructeur

Votre contact de proximité :

mairesdefrance@stoc-environnement.fr – 04 94 27 87 27
www.stoc-environnement.fr



Forêts, bois et élus ruraux

Les forêts et les bois se situent en grande majorité dans les territoires ruraux. En défendant les intérêts des collectivités propriétaires de bois et forêts, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) s'engage donc également pour l'aménagement de nos territoires. Petit tour d'horizon de cette fédération et des implications pour nos élus et nos territoires.

Crée en 1933 pour fédérer les élus des communes propriétaires de forêts, l'association regroupe aujourd'hui plus de 6 000 adhérents (communes, mais aussi agglomérations, régions, départements...). Les associations départementales de COFOR maillent tout le territoire national (à l'exception du grand ouest).

Objectifs :

- faire des forêts un atout de valorisation des territoires ;
- porter les intérêts des collectivités forestières (auprès des diverses instances décisionnelles) ;
- faire reconnaître le rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général.

La FNCOFOR apporte une contribution importante pour construire une politique forestière nationale. Elle agit pour garantir la gestion durable des forêts publiques avec l'Office national des Forêts (ONF). C'est ainsi qu'elle a été un acteur primordial lors de la révision de la charte de la forêt communale qui a abouti, après deux ans de négociations, à la signature du contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2016-2020 le 14 décembre dernier.

Quelques actions et projets réalisés ou en cours

- Programme « 100 constructions publiques en bois local » : ce programme visant à utiliser le bois des forêts locales dans la construction des nouveaux bâtiments communaux a, par exemple, permis de redécouvrir et re-



lancer la filière « hêtre » dans les Vosges et dans ses différents usages : murs à ossature bois, caissons préfabriqués en panneaux, hêtre thermochoauffé en bardage extérieur et en terrasse, voûte en lamellé collé... Le plan d'eau de Xertigny a ainsi été aménagé d'un ensemble d'habitations de loisirs construit en bois provenant majoritairement des forêts de Hadol et de Xertigny.

- Programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » : mis en œuvre de 2007 à 2012, ce programme avait reçu le soutien de

Les communes peuvent continuer à verser les 2 euros par hectare de forêt

l'ADEME et du ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La FNCOFOR a su mobiliser les collectivités propriétaires de forêts, consommatrices d'énergie et en charge des politiques territoriales, en mettant entre autres à disposition une boîte à outils détaillée pour les collectivités.

Persuadée que le rural a beaucoup à apporter à l'urbain, Dominique de la Rochette, déléguée aux relations extérieures et à la communication, parle également

avec enthousiasme du lien urbain-rural sur lequel la FNCOFOR est en train de travailler au sujet du bois et des énergies, l'urbain dépendant naturellement du rural dans ce domaine ! Elle met aussi en avant la nécessité de travailler en commun sur tous les programmes de planification liés au foncier, l'espace forestier devant systématiquement être pris en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Elle rappelle également que la FNCOFOR s'est mobilisée pour le maintien des 9 000 agents de l'ONF sur tous les territoires, afin que les forêts, toutes les forêts, puissent continuer à être gérées de manière durable et multifonctionnelle.

De même, en août 2014, le gouvernement souhaitait, sans concertation, augmenter la contribution des communes forestières à l'ONF pour la passer à 14€ l'hectare. La FNCOFOR l'a catégoriquement refusé : après une âpre bataille, les communes peuvent continuer à verser les 2 euros par hectare de forêt tels qu'initialement prévus dans le contrat tripartite d'objectif et de performance. Alain Lesturgez, directeur général, avait clairement exprimé l'opinion de la FNCO-

FOR : « *Ca suffit ! C'est impossible. Les communes n'accepteront pas de payer plus. [...] Les communes rurales sont asphyxiées, on leur a déjà annoncé une baisse drastique de leurs dotations, et maintenant on veut leur imposer une explosion de la contribution forestière ?* »

Des similitudes avec l'AMRF

De nombreux points communs, avec un état d'esprit très proche, et des combats complémentaires : en témoignent les liens entre l'AMR de Haute-Saône et la fédération COFOR 70. Le président des maires ruraux du département, Jean-Paul Carteret, est membre du bureau de la fédération départementale, et le président de cette dernière, Jacky Favret, est membre du bureau de l'AMR70. Précisons que la Franche-Comté est la seconde région la plus boisée de France. Et les bois et forêts permettent un revenu non négligeable aux communes. Ainsi Christelle Clément, maire de Gy, voit-elle chaque année son budget communal « augmenter » de 150 000 à 250 000 € par an grâce à la vente de bois. Ce qui permet d'importants investissements communaux. Adhérente à l'AMRF, elle l'est également à la FNCOFOR ce qui lui permet de bénéficier des nombreuses formations délivrées par cette dernière. Jacky Favret met également en avant l'intérêt de la FNCOFOR en tant qu'opérateur pouvant effectuer un travail de bureau d'études, d'expertise et d'ingénierie et ayant ainsi la possibilité d'accompagner de nombreux projets.

Les présidents nationaux des deux associations se sont entretenus le 8 février dernier pour « *exprimer leur volonté commune d'œuvrer sur l'idée de valoriser la campagne* ».

B LANDINE BROCARD

<http://www.fncofor.fr/> 01 45 67 47 98

Contribution volontaire obligatoire

Créée pour financer des actions d'intérêt collectif, elle n'a de volontaire que le qualificatif, largement supplanté par son caractère obligatoire. Et Daniel Cassard, président des maires ruraux du Doubs, malgré les mises en demeure reçues par l'interprofession France Bois Forêt - organisme privé créé en 2004 qui bénéficie de cette cotisation - refuse encore et toujours de la payer. Il considère que cela s'apparente à du « racket » et les maires ruraux du département suivent leur président ! Pour l'instant, le préfet a choisi de ne pas la mandater pas d'office. Les parlementaires, ministères ... contactés à ce sujet n'ont pas encore répondu.

Pratique Affouage

Le Conseil municipal peut accorder au bénéficiaire des habitants de la commune le droit de se procurer du bois de la forêt communale.

Sur la base d'un plan de gestion appelé aménagement, l'ONF propose chaque année un programme des coupes au conseil municipal. Ce dernier décide ou non d'affecter tout ou partie des produits issus de la coupe à l'affouage. La délibération précise notamment le mode de partage, les délais et les modalités.

Pour permettre l'exploitation, l'ONF délivre un permis d'exploiter : à l'exploitant forestier professionnel si la commune délivre du bois façonné, à la commune pour l'ensemble des parts d'affouage si la commune délivre du bois sur pied (abattage ou débit restent à réaliser).

Le conseil municipal adopte et fait appliquer un règlement d'affouage qui précise le cadre dans lequel peuvent intervenir les affouagistes.

Les produits délivrés à un bénéficiaire doivent satisfaire sa propre consommation « rurale et domestique » et la revente du bois délivré est interdite. Il est recommandé de ne pas proposer de lots dépassant 30 m³ apparents de référence (stères) par foyer.

Tous les habitants de la commune peuvent s'inscrire. La liste nominative des bénéficiaires, établie par le conseil municipal, est appelée rôle d'affouage. Chaque bénéficiaire a droit à un seul et unique lot - et réciproquement -, et doit s'acquitter du paiement de la taxe affouagère, dont le montant est fixé par la commune. Le total sert a minima pour couvrir les frais liés à l'organisation de l'affouage.

L'ONF procède à la désignation des produits destinés à l'affouage. L'agent patrimonial assure la surveillance des coupes d'affouage dans le cadre de la protection de la forêt.

Pour limiter la responsabilité des élus, il est vivement recommandé aux élus d'exclure toute coupe dangereuse et d'inclure le rappel des règles de sécurité qui s'appliquent aux professionnels dans le règlement d'affouage. L'ONF conseille les élus à ce sujet. Une trace écrite de ces recommandations est fortement conseillée.

Source : code forestier L145-1 et suivants

Casino Proximité C'EST ...



Une réponse aux besoins alimentaires des consommateurs sur des surfaces de **60 à 1 000 m²**.

Une visibilité inégalée avec près de **4 500** magasins sous enseigne.
Une présence nationale avec **100 %** des départements couverts.



7 000 commerçantes et commerçants en intégré, en location-gérance et en franchise.
700 collaboratrices et collaborateurs au service des commerçants.



Près de **10 000** produits alimentaires dont **3 300** produits de la marque Casino, et la volonté de favoriser l'approvisionnement en produits locaux.



Une large palette de services pour répondre aux besoins de nos clients

- Les courses en ligne
- La livraison à domicile
- La carte de fidélité
- Les points retrait colis
- Les titres restaurant
- Le pain cuit sur place
- La presse
- Le PMU
- La Française des Jeux
- La Poste

La branche Proximité du Groupe Casino a toujours privilégié le savoir-faire du commerçant. Avec plus de 4 500 points de vente sur tout le territoire, nos enseignes ont su s'adapter aux réalités locale, et nouent des partenariats privilégiés avec les communes.

Pour tout renseignement, contacter : Pierre Bourdereau - pbourdereau@groupe-casino.fr

